

INCENDIE AUX LOURDINES du 8 décembre 1917

Pendant la guerre de 1914-1918, un parc d'artillerie avait été installé à proximité de la gare des Lourdines et un certain nombre de femmes de tous âges y travaillaient au remplissage de gargousses. Le 08 décembre 1917 vers 10 heures 45, la poudre s'enflamma dans une gargousse en cours de confection. Le feu se communiqua rapidement au reste de l'atelier provoquant finalement une violente déflagration qui fut entendue jusqu'au-delà de Poitiers.

Il y eut 32 victimes déclarées, toutes des femmes, dont seize moururent sur place. Neuf autres furent transportées à l'Hôtel-Dieu de Poitiers et les sept dernières, moins gravement atteintes, soignées à domicile. Sur les neuf hospitalisées, six moururent à leur tour, ce qui porta à vingt-deux le nombre des décès.

Cet évènement souleva dans toute la région une émotion intense d'autant plus que parmi les victimes il y en eut douze de moins de vingt ans. Le préfet de la Vienne, M. MARTY, tint à venir lui-même apporter ses condoléances aux familles sinistrées. En accord avec le gouvernement, les disparues eurent droit aux honneurs de funérailles nationales.

Les obsèques avaient été fixées au 13 décembre. Le ministre de l'armement, M. LOUCHEUR, vint y assister. Parmi les assistants, à côté de la délégation du conseil municipal de Poitiers, celui de Migné avait tenu à y venir au complet.

La levée des corps eut lieu à 10 heures à la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Devant les cercueils, recouverts d'un drap blanc et du drapeau tricolore, il y eut quatre discours : celui du lieutenant-colonel GENEVOIS, commandant le parc d'artillerie de Poitiers, du général REQUICHOT, commandant la 9e région militaire, du préfet de la Vienne et enfin du ministre.

Les cercueils furent ensuite transportés, chacun sur un camion militaire, jusqu'à la cathédrale où l'évêque de Poitiers, Mgr HUMBRECHT, présida la cérémonie religieuse. Enfin l'un des cercueils fut conduit à l'hôpital des Champs à Poitiers, les autres furent répartis en deux convois ; pendant que le premier prenait le chemin du cimetière de la Pierre-Levée à Poitiers, le second partait en direction de Migné (cimetière des Remuets) suivis soit en voiture, soit à pied, par les parents et amis venus assister aux obsèques.

Le 8 décembre 1917 sur le lieu-dit "les Lourdines" commune de Migné-Auxances, **22 femmes périssaient dans l'incendie d'un atelier de munitions**, où elles travaillaient à la confection de "gargousses" pour les obus.



Photo des obsèques (collection privée)

Télégramme officiel

le 8 décembre 1917

Préfet Poitiers à Ministre Guerre Président du Conseil et Ministre Intérieur - Paris

Manger pour chargement des obus à Migné, près Poitiers a pris feu; seize cadavres retirés des décombres, à l'heure actuelle; une vingtaine de blessés évacués sur hôpital Poitiers. Police sûreté poursuit enquête; mais d'ores et déjà hypothèse malveillance paraît devoir être écartée. Rapport suit.

Le Préfet,

Incendie à Migné
Un atelier de chargement de poudre est détruit
Des morts et des blessés

Ce matin à 10 h. 45, un incendie a éclaté dans un des bâtiments établis par l'artillerie militaire près des carrières de la gare de Migné-les-Lourdines. C'est dans le bâtiment B affecté au chargement des gargousses et dans lequel travaillaient un grand nombre de femmes de Poitiers, de Migné et des communes voisines que le feu a pris naissance.

Alors, les malheureuses se précipitèrent au dehors et, à peine vêtues se rendirent à travers champs. Une d'entre elles plus tard, plusieurs recevant le feu, tombèrent dans la Caselle d'où elles regagnèrent leurs domiciles.

Grâce aux premiers secours envoyés par la Place de Poitiers, on ne pu se rendre assez rapidement maître du feu. Tout danger est maintenant écarté. Une demi-heure plus tard, plusieurs recevant le feu, tombèrent dans la Caselle d'où elles regagnèrent leurs domiciles.

Malheureusement nous avons à déplorer le mort de quelques ouvrières. De ces dernières, le mort de quelques ouvrières. De ces dernières, le mort de quelques ouvrières. De ces dernières, le mort de quelques ouvrières.

Une enquête est ouverte pour établir les causes de la catastrophe.

Extrait du journal "Avenir de la Vienne" du 09 décembre 1917

A. D. Serie 14

Article 32 de l'arrêté du 20 novembre 1903 (BOEM n° 39 p. 22)

FORMAT : 31/20

7^e CORPS D'ARMÉE

GENDARMERIE NATIONALE

7^e LÉGION

COMPAGNIE de la Vienne

Magnardissement de Poitiers

N° 185

OBJET : au sujet d'un incendie dans un atelier de gargousses à Migné (Vienne)

MODELE GÉNÉRAL N° 8 Art. 1^{er} 6 du Règlement sur le Service intérieur.

RAPPORT

du Capitaine Sallot commandant le mouvement de Poitiers sur une catastrophe survenue au dépôt de poudre et d'explosifs de Migné-les-Lourdines

Le 8 décembre 1917 à 10h 45 un incendie s'est déclaré dans une baraque servant d'atelier pour la fabrication des gargousses de poudre B au dépôt de Migné-les-Lourdines. En moins d'une minute le bâtiment, mesurant 40 mètres sur 10 mètres, a été la proie des flammes. La cause de la catastrophe est inconnue.

Grâce à l'énergie et au dévouement du personnel militaire, officiers et troupe, le feu a été circonscrit rapidement et les plus malheurs ont été évités.

Pendant on a à déplorer la mort de 15 ouvrières dont le corps, entièrement carbonisé, n'a pas permis l'identification.

En outre un quinzaine d'autres ouvrières ont reçu de graves brûlures; parmi elles, huit sont mourantes. Toutes les mesures de sécurité ont été prises.

L'opinion générale, parmi les techniciens, est qu'il s'agit d'un imprudence ou d'un accident et qu'il y a lieu de rejeter toute idée de malveillance.

Des enquêtes sont vaillamment ouvertes par l'autorité militaire, le Parquet, la Sécurité générale et la gendarmerie.

Sallot

1^{er} Ministre de la Guerre
2^e Général et le g. Régim
3^e Capitaine chef de légion
4^e Capitaine et la subdivision
5^e Capitaine de la Régiment

1) Indication succincte de l'objet du rapport.
2) Indiquer le grade et le nom de l'unité commandée.
3) Indication succincte du fait pour lequel le rapport est rédigé.
4) Indiquer la date et exposer sommairement les faits.
NOTE. — Les avis des chefs hiérarchiques sont consignés, s'il y a lieu, à la suite du rapport. Le nom du chef qui rédige ou qui a tenu un rôle de son avis.
Pour faciliter la rédaction, les rapports peuvent être faits sous la forme présumée ou impérative.

417. - Louvay, rue de Valenciennes, 21 - 10 F.

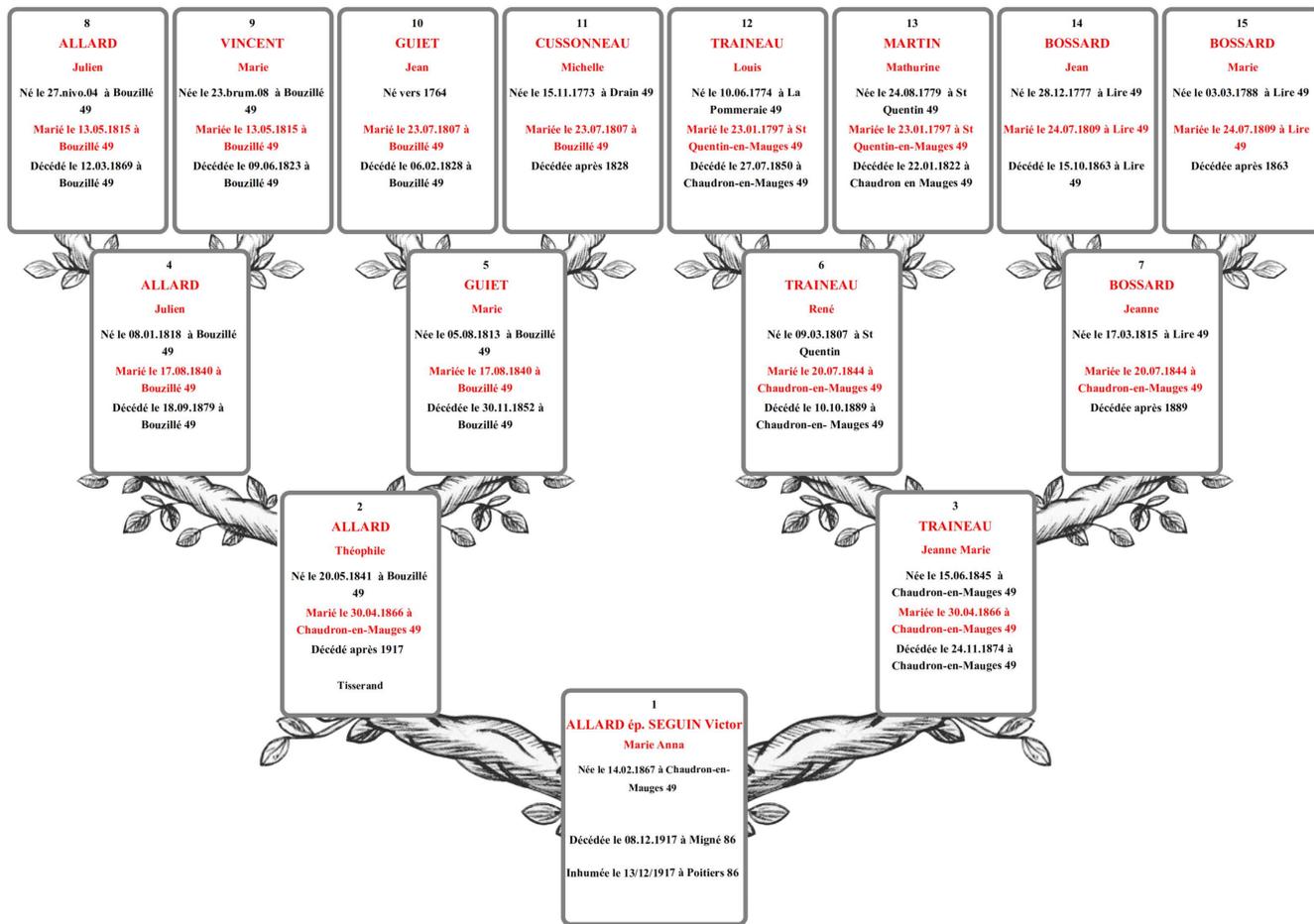
Rapport du Capitaine SALLOT qui décrit les faits et les premières constatations



ALLARD Marie Anna, épouse SEGUIN Victor

50 ans

Domiciliée à Poitiers



Allard Marie Anna 50 ans.
 J'ai huit décimales mil neuf cent dix-sept, dix-huit, quarante-cinq minutes du matin, Marie Anna Allard, née à Chaudron-en-Mauges (Mauges-et-Moutiers), le quatorze février mil huit cent quarante-sept, journalière, fille de Théophile Allard et de Jeanne Marie Vincent, épouse de Victor Pierre Louis Seguin, domicilié à Poitiers, au de la Charité, n° 32, est décédée au lieu des Lourdines. D'une vie sage, décimale mil neuf cent dix-sept, huit heures du matin sur la déclaration de Mademoiselle Clauin, quarante-trois ans, officier d'administration de 2^e classe, demeurant à Chauvigny, en cette commune, et de Pierre Allard, trente-neuf ans, sous-chef antérieur, demeurant aux Lourdines, né à Lire, qui, before fait, ont signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint, faisant fonctions de Maire de la commune de Migné.



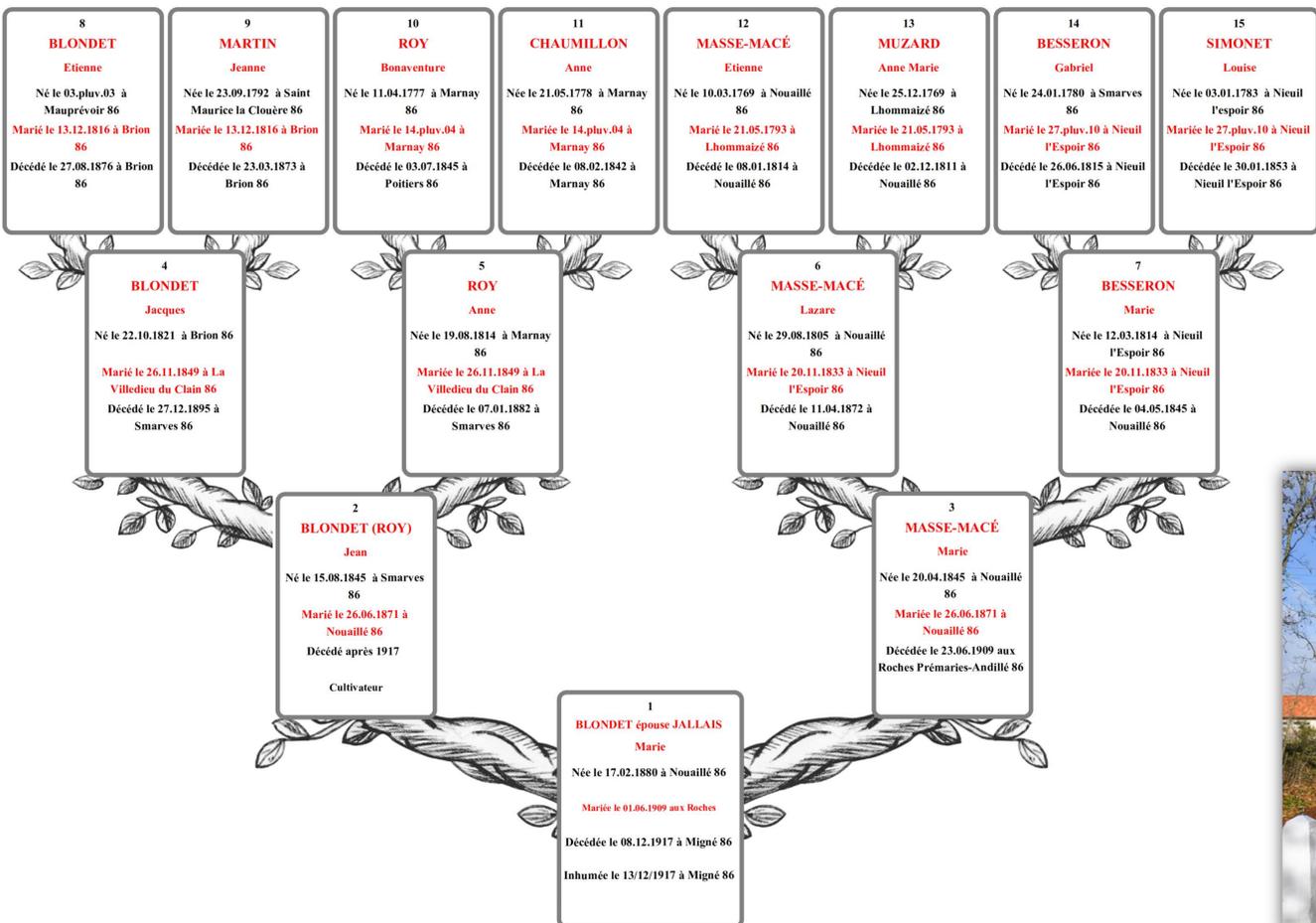
Stèle commémorative du drame des Lourdines
 A l'origine cette stèle a été élevée sur le site des Lourdines devenu propriété privée.



BLONDET Marie, épouse JALLAIS Alexandre

37 ans

Domiciliée à Migné

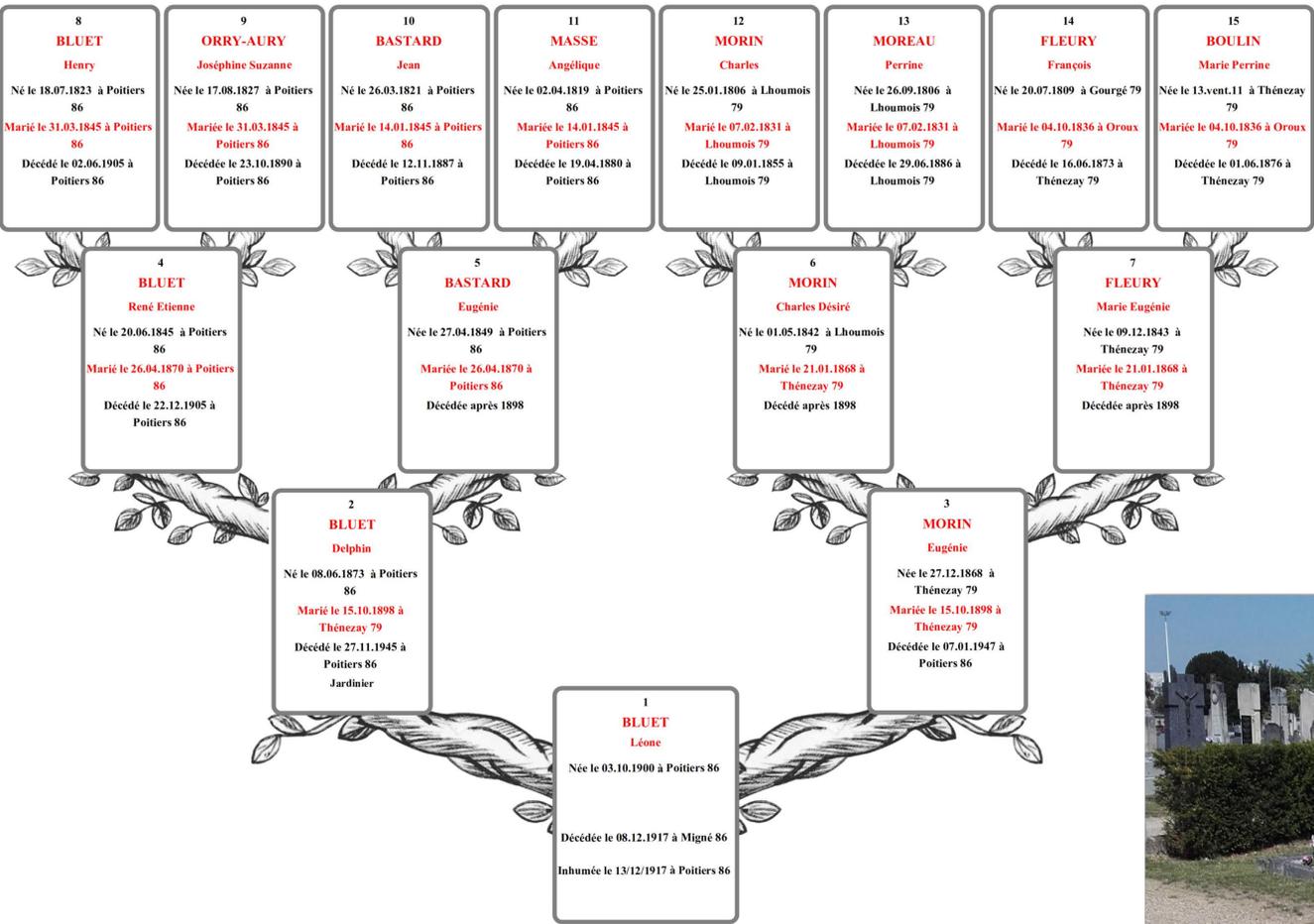


Blondet Marie 37 ans.
 J'ai huit décimales mil neuf cent dix-sept, dix-huit, quarante-cinq minutes du matin, Marie Blondet, née à Migné (Migné-Auxances), le dix-sept février mil huit cent dix-sept, journalière, fille de Jean Blondet et de Jeanne Roy, épouse de Victor Pierre Louis Seguin, domicilié à Poitiers, au de la Charité, n° 32, est décédée au lieu des Lourdines. D'une vie sage, décimale mil neuf cent dix-sept, huit heures du matin sur la déclaration de Mademoiselle Clauin, quarante-trois ans, officier d'administration de 2^e classe, demeurant à Chauvigny, en cette commune, et de Pierre Allard, trente-neuf ans, sous-chef antérieur, demeurant aux Lourdines, né à Lire, qui, before fait, ont signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint, faisant fonctions de Maire de la commune de Migné.



Stèle sur son nouvel emplacement
 Pour pouvoir poursuivre les cérémonies commémoratives, la stèle a été transférée sur un lieu public de la commune de Migné-Auxances, et inaugurée en décembre 2009.

BLUET Léone
17 ans
Domiciliée à Migné



Bluet Léone 17 ans.

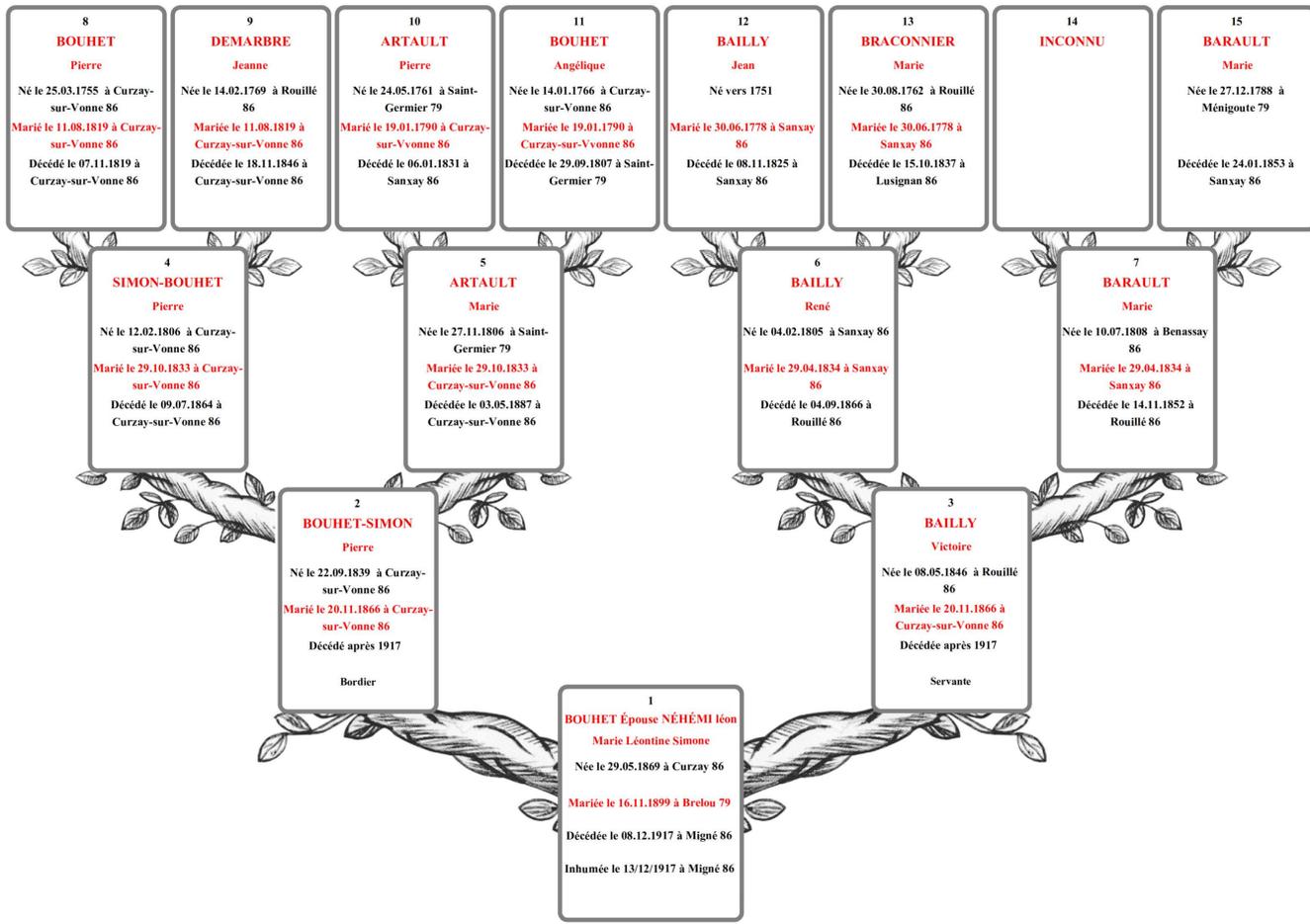
Le huit décembre mil neuf cent dix sept, dix heures quarante-cinq minutes du matin, Léone Bluet, née à Poitiers (Vienne) le trois octobre mil neuf cent, journalière, fille de Delphin Bluet et de Eugénie Morin, son épouse, domiciliés rue de la Guille à Poitiers, est déclarée au bureau de l'état-civil de Poitiers, sous le nom de Léone Bluet. Bientôt le onze décembre mil neuf cent dix sept, dix heures du matin, sur la déclaration de M. André Clous, quarante-trois ans, officier d'administration de 3^e classe, demeurant à Clousans, commune de Poitiers, et de M. Pierre Nélias, trente-six ans, sous-chef d'atelier, demeurant aux Loubins, lieu susdit, qui, lecture faite, ont signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint, faisant fonctions de maire de la commune de Poitiers.

Clous Berger



« Carré de Migné » cimetière de la Pierre levée à Poitiers

BOUHET Marie, épouse NEHEMIE Léon
48 ans
Domiciliée à Migné



Bouhet Marie 48 ans.

Le huit décembre mil neuf cent dix sept, dix heures quarante-cinq minutes du matin, Marie Léontine Simon-Bouhet, née à Curzay (Vienne) le vingt-neuf mai mil huit cent soixante-neuf, journalière, fille de Pierre Bouhet et de Victoire Barault, sa femme, domiciliés à Migné, est déclarée au bureau de l'état-civil de Poitiers, sous le nom de Marie Léontine Léon, domiciliée à Migné, et elle communique ses parents au bureau de l'état-civil de Poitiers, sous le nom de Léone Bluet, quarante-trois ans, officier d'administration de 3^e classe, demeurant à Clousans, commune de Poitiers, et de M. Pierre Nélias, trente-six ans, sous-chef d'atelier, demeurant aux Loubins, lieu susdit, qui, lecture faite, ont signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint, faisant fonctions de maire de la commune de Poitiers.

Clous Berger



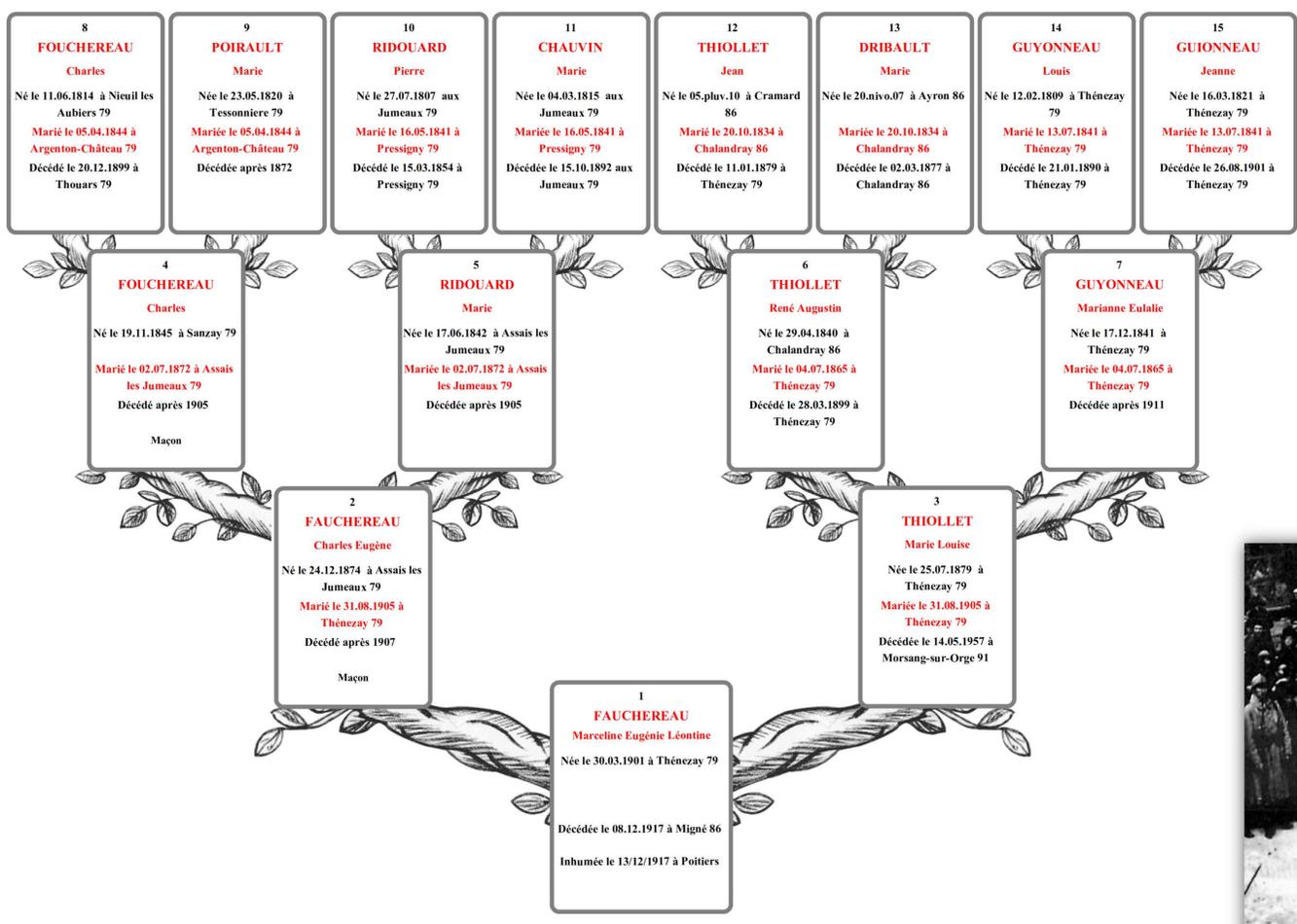
Portrait de Marie BOUHET (collection privée)



FAUCHEREAU Marceline Eugénie

16 ans

Domiciliée à Poitiers



Fauchereau
 16 ans.
 J'ai décédé le 8 décembre mil neuf cent dix-sept, dix heures quarante-cinq minutes de matin, Marceline Eugénie Léontine Fauchereau, née à Thénézay (Deux-Sèvres), le trentième mars mil neuf cent un, journalière, fille de Charles Eugène Fauchereau, décédé et de Marie Jeanne Thioulet, veuve, demeurant à Poitiers, avenue de Bordeaux, n° 189, célibataire, domiciliée à Poitiers, susdit lieu, est décédée au lieu dit de Thénézay, sur la commune de Thénézay, mil neuf cent dix-sept, huit heures du matin, sur la déclaration de M. Joseph Clous, quarante-trois ans, officier d'administration de 3^e classe, demeurant à Assais, sur cette commune, et de Pierre Hélias, trente-sept ans, sous-chef de bureau, demeurant aux Bourdeux, susdit lieu, qui, l'acte fait, est signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint, faisant fonction de maire de la commune de Migné.

Clous
 Berger



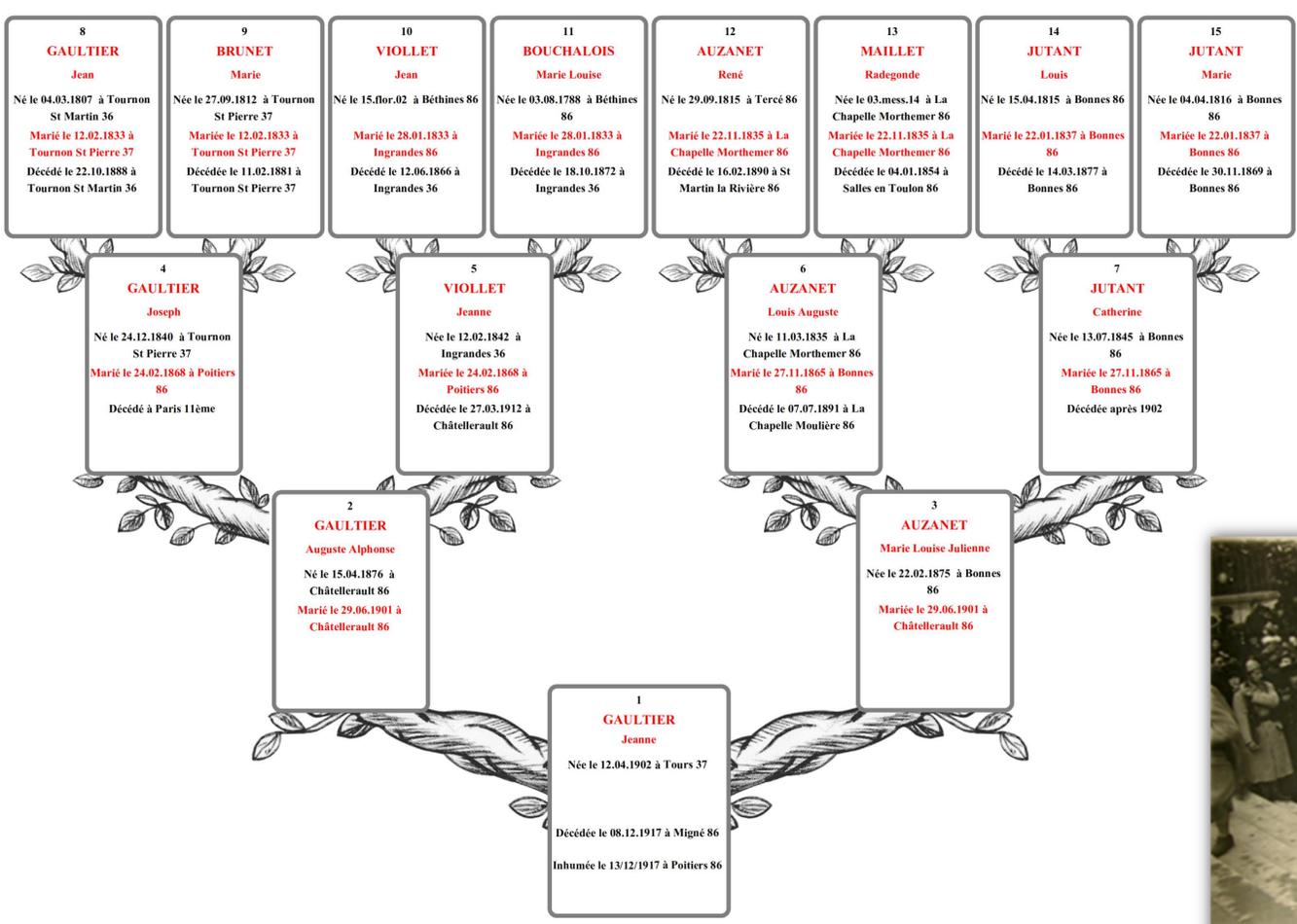
Photo des obsèques (collection privée)



GAULTIER Jeanne

15 ans

Domiciliée à Poitiers



Gaultier
 15 ans.
 J'ai décédé le 8 décembre mil neuf cent dix-sept, dix heures quarante-cinq minutes de matin, Jeanne Gaultier, née à Tours (Loire-et-Cher), le douze avril mil neuf cent deux, journalière, fille de Auguste Gaultier et de Julienne Auguste, son épouse, domiciliée à Poitiers, route de la Roche, n° 281, célibataire, domiciliée à Poitiers, susdit lieu, est décédée au lieu dit de Thénézay, sur la commune de Thénézay, mil neuf cent dix-sept, huit heures du matin, sur la déclaration de M. Joseph Clous, quarante-trois ans, officier d'administration de 3^e classe, demeurant à Assais, sur cette commune, et de Pierre Hélias, trente-sept ans, sous-chef de bureau, demeurant aux Bourdeux, susdit lieu, qui, l'acte fait, est signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint, faisant fonction de maire de la commune de Migné.

Clous
 Berger

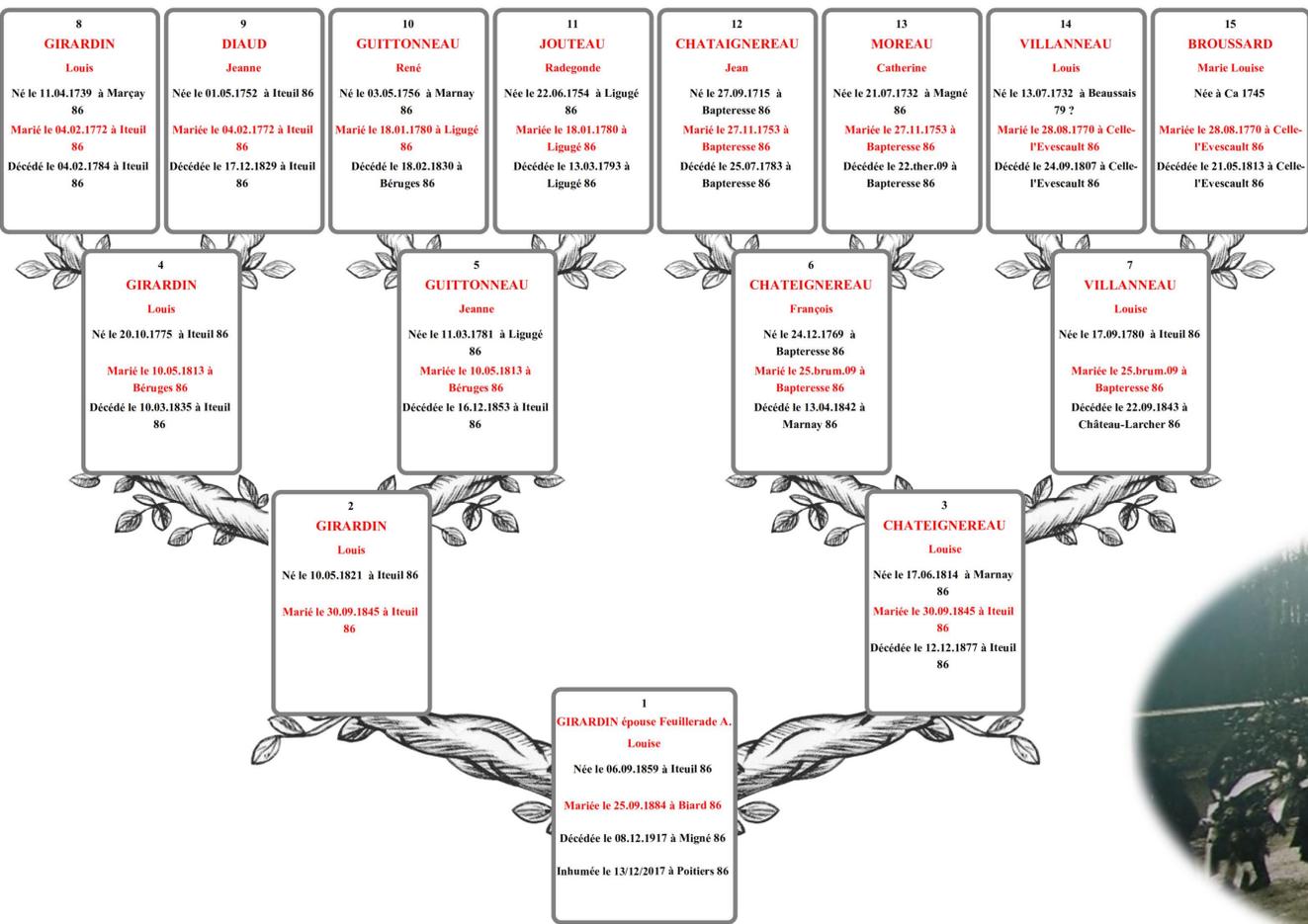


Photo des obsèques (collection privée)

GIRARDIN Louise, épouse FEUILLERADE Augustin

58 ans

Domiciliée à Poitiers



Le huit décembre mil neuf cent dix sept à dix heures quarante cinq minutes du matin, Louise Girardin, née à Iteuil (Maine) le dix septembre mil huit cent cinquante neuf, journalière, fille du défunt Louis Girardin et Louise Chateignerau, veuve de Feuillera Augustin, domiciliée à Poitiers, rue St Uaiand, n° 6, est venue au lieu dit des Louches. Dressé le onze décembre mil neuf cent dix sept, quatre heures du matin, sur la déclaration de Robert Claude, quarante trois ans, officier d'administration de 3e classe, et de Pierre Métais, trente six ans, sous chef artificier, demeurant aux Louches, sur les lieux, qui, lecture faite, ont signé avec nous Jean Baptiste Boquet, adjoint, faisant fonctions de maire de la commune de Migné, qui lecture faite, ont signé avec nous Meunier, notaire à Poitiers.

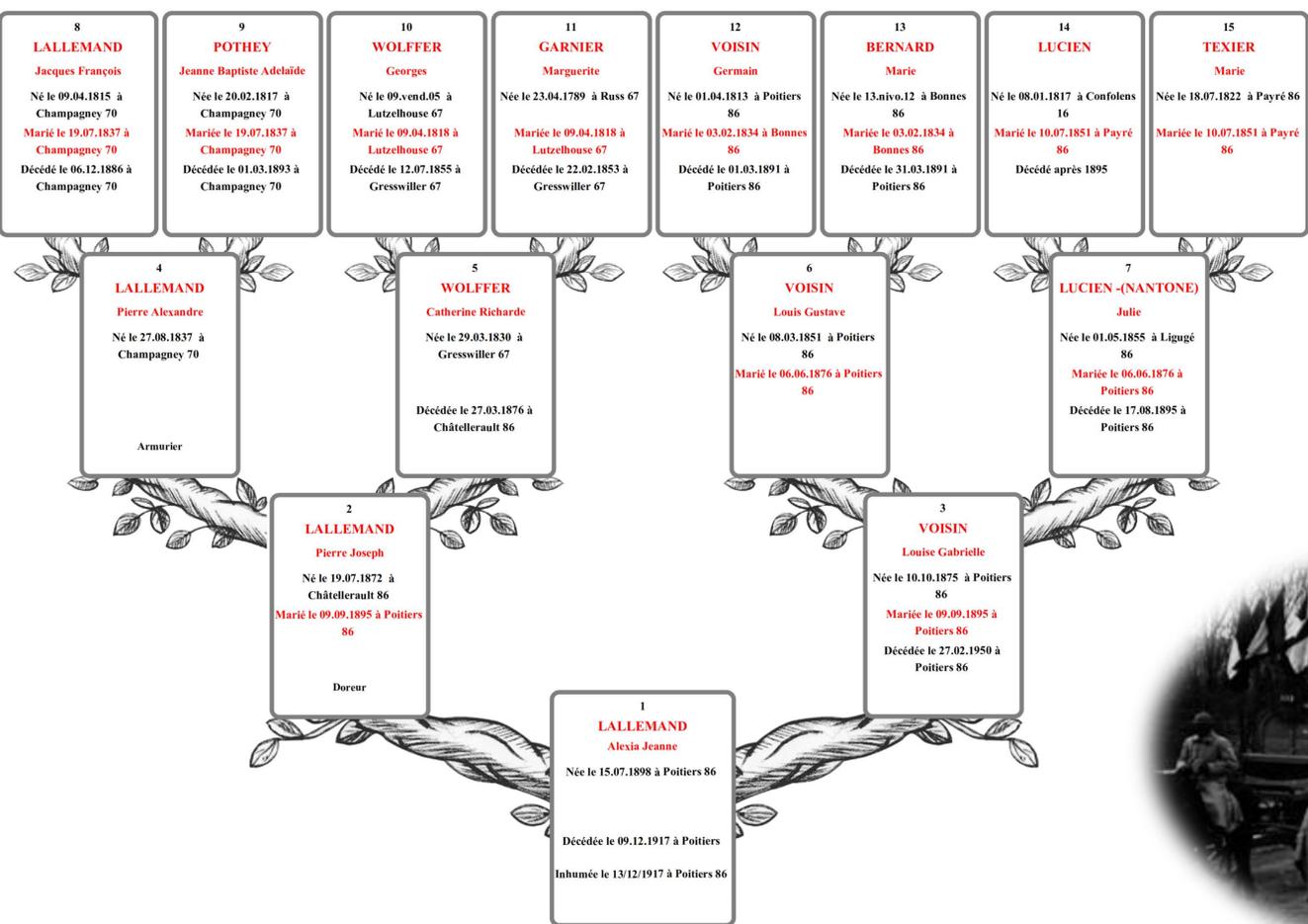


Photo des obsèques (collection privée)

LALLEMAND Alesia Jeanne

19 ans

Domiciliée à Poitiers



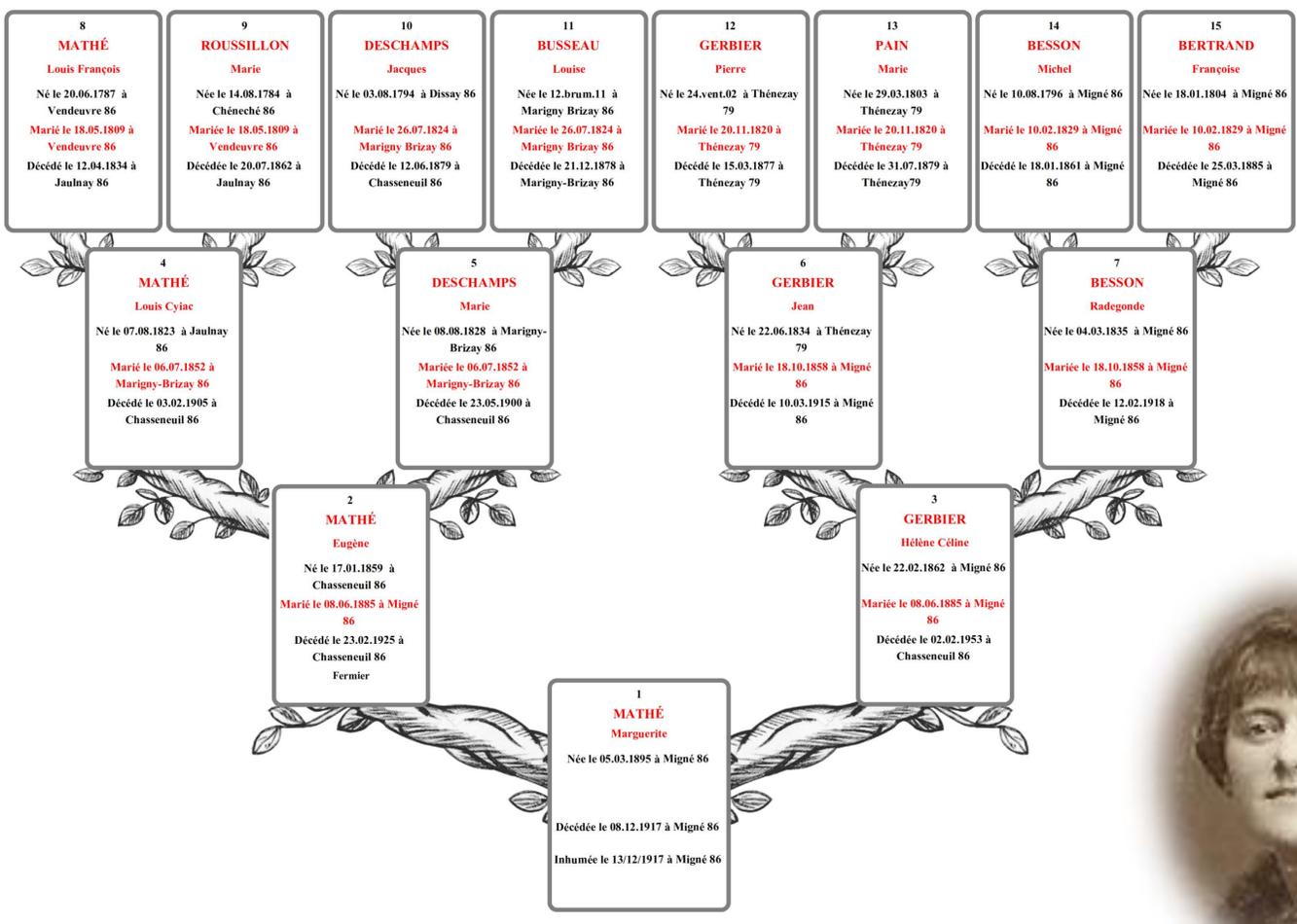
Le neuf décembre mil neuf cent dix sept à onze heures et quart du matin, Alesia Jeanne Lallemand, mineure mobilière, à l'épouse de Augustin Lallemand, domiciliée à Poitiers, où elle est née le quinze juillet mil huit cent quatre vingt dix huit, célibataire, fille de Pierre Joseph Lallemand et de Louise Gabrielle Voisin est venue à Migné. Dressé le dix décembre mil neuf cent dix sept à onze heures et quart du matin, sur la déclaration de Marcel Cognard, houblerie ouvrier, oncle de la défunte, demeurant houblerie au lieu dit des Louches, domicilié à Poitiers, qui lecture faite, ont signé avec nous Meunier, notaire à Poitiers, adjoint, faisant fonctions de maire de la commune de Migné, et de Pierre Métais, trente six ans, sous chef artificier, demeurant aux Louches, sur les lieux, qui, lecture faite, ont signé avec nous Jean Baptiste Boquet, adjoint, faisant fonctions de maire de la commune de Migné, qui lecture faite, ont signé avec nous Meunier, notaire à Poitiers, adjoint, faisant fonctions de maire de la commune de Migné.



Photo des obsèques (collection privée)



MATHÉ Marguerite 22 ans Domiciliée à Chasseneuil



Marguerite Hélène Mathé
22 ans.

Le huit décembre mil neuf cent dix sept, dix heures devant cinq minutes du matin, Marguerite Hélène Mathé, âgée de vingt deux ans, fille de Louis Mathé et de Céline Gerbier, cultivateurs, domiciliés à Chasseneuil (Vienne), célibataire, domiciliée à Chasseneuil, commune de Chasseneuil (Vienne), a été déclarée au lieu dit Les Courduis. Vers le onze décembre mil neuf cent dix sept, huit heures du matin, sur la déclaration de Louis Mathé, époux de Céline Gerbier, officier d'administration de 3^e classe, demeurant à Chasseneuil, commune de Chasseneuil (Vienne), chef d'atelier, demeurant aux Courduis, qu'elle, qui, lecture faite, ont signé avec nous, Jean Baptiste Pousset, officier faisant fonctions de maire de la commune de Chasseneuil.

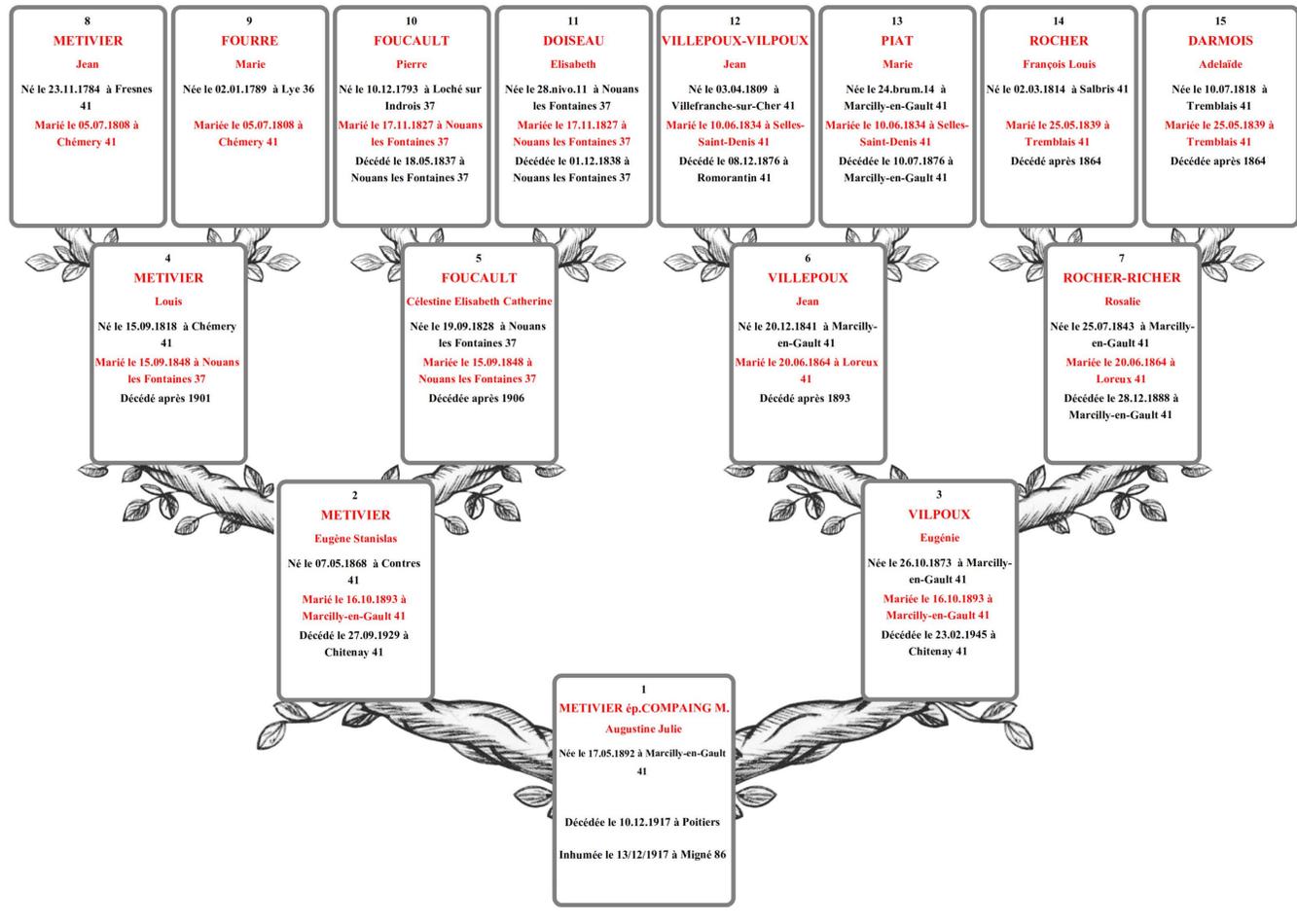
Chasseneuil le 12/12/1917



Portrait de Marguerite MATHÉ (collection privée)



MÉTIVIER Augustine, épouse COMPAING Marcel 25 ans Domiciliée à Migné



La catastrophe de Migné Nouveau décès. — Obsèques des victimes

La femme Compaing, âgée de 25 ans, du bourg de Migné, une des blessées en traitement à l'Hôtel-Dieu, est décédée ce matin.

Les obsèques des victimes sont fixées à jeudi, 10 heures. Le général commandant la région représentera le ministre de la guerre.

Le cortège se formera dans la cour de l'Hôtel Dieu où des discours seront prononcés ; il se rendra ensuite à la Cathédrale, vers 11 h. 1/2 où la cérémonie sera présidée par Mgr l'Evêque qui y prendra la parole.

L'inhumation se fera au cimetière de la Pierre-levée dans un terrain donné par la ville.

Le courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres
du 12 décembre 1917

MÉTIVIER
Augustine épouse
Compaing

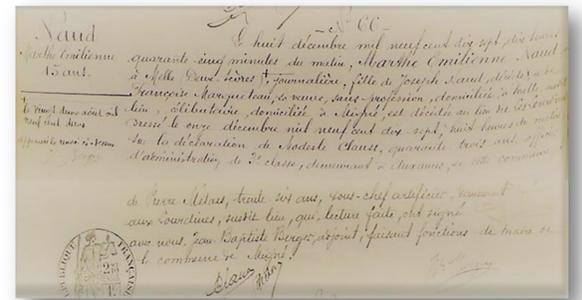
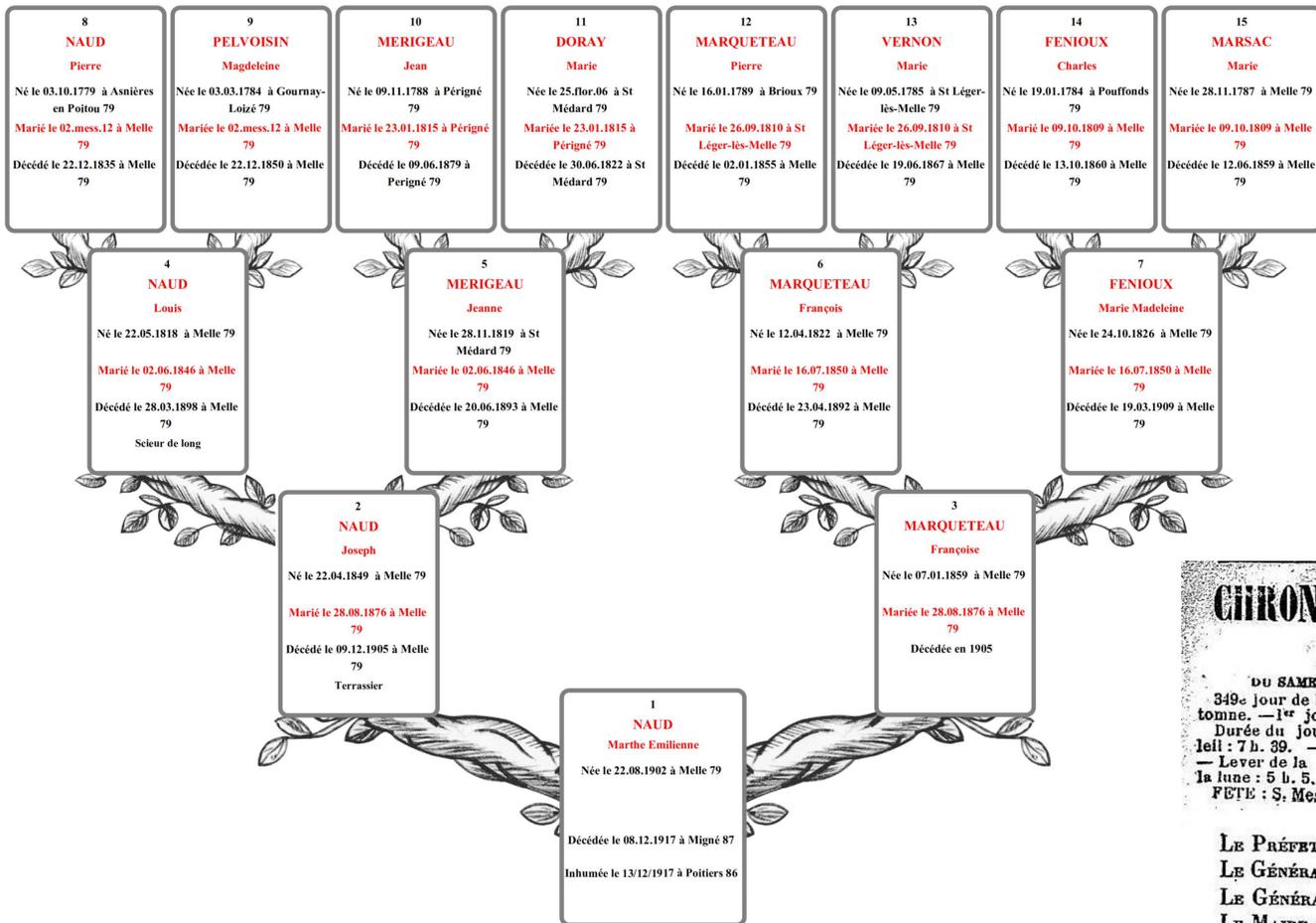
Le dix décembre mil neuf cent dix sept, dix heures devant cinq minutes du matin, Augustine épouse Compaing, âgée de vingt cinq ans, domiciliée à Migné, commune de Migné (Vienne), a été déclarée au lieu dit Les Courduis. Vers le onze décembre mil neuf cent dix sept, huit heures du matin, sur la déclaration de Jean Baptiste Pousset, officier d'administration de 3^e classe, demeurant à Chasseneuil, commune de Chasseneuil (Vienne), chef d'atelier, demeurant aux Courduis, qu'elle, qui, lecture faite, ont signé avec nous, Jean Baptiste Pousset, officier faisant fonctions de maire de la commune de Chasseneuil.

Chasseneuil le 12/12/1917

NAUD Marthe Emilienne

15 ans

Domiciliée à Migné



CHRONIQUE LOCALE

CALENDRIER
du SAMEDI 15 DÉCEMBRE 1917

349^e jour de l'année. — 84^e jour de l'automne. — 1^{er} jour de la lune.
Durée du jour : 9 h. 32. — Lever du soleil : 7 h. 39. — Coucher du soleil : 3 h. 52.
— Lever de la lune : 8 h. 39. — Coucher de la lune : 5 h. 5.

FÊTE : S. Mesmin.

LE PRÉFET DE LA VIENNE ;
LE GÉNÉRAL COMMAND' LA 9^e RÉGION ;
LE GÉNÉRAL COMMANDANT D'ARMES ;
LE MAIRE DE MIGNÉ ;
LE LIEUTENANT-COLONEL COMMAND' LE PARC D'ARTILLERIE DE LA 9^e RÉGION,

ont l'honneur d'exprimer aux corps constitués, au clergé et aux populations civile et militaire leurs plus vifs remerciements pour l'empressement avec lequel ils ont tenu à apporter aux victimes de la catastrophe de Migné le témoignage si émouvant de leur affectueuse sympathie.

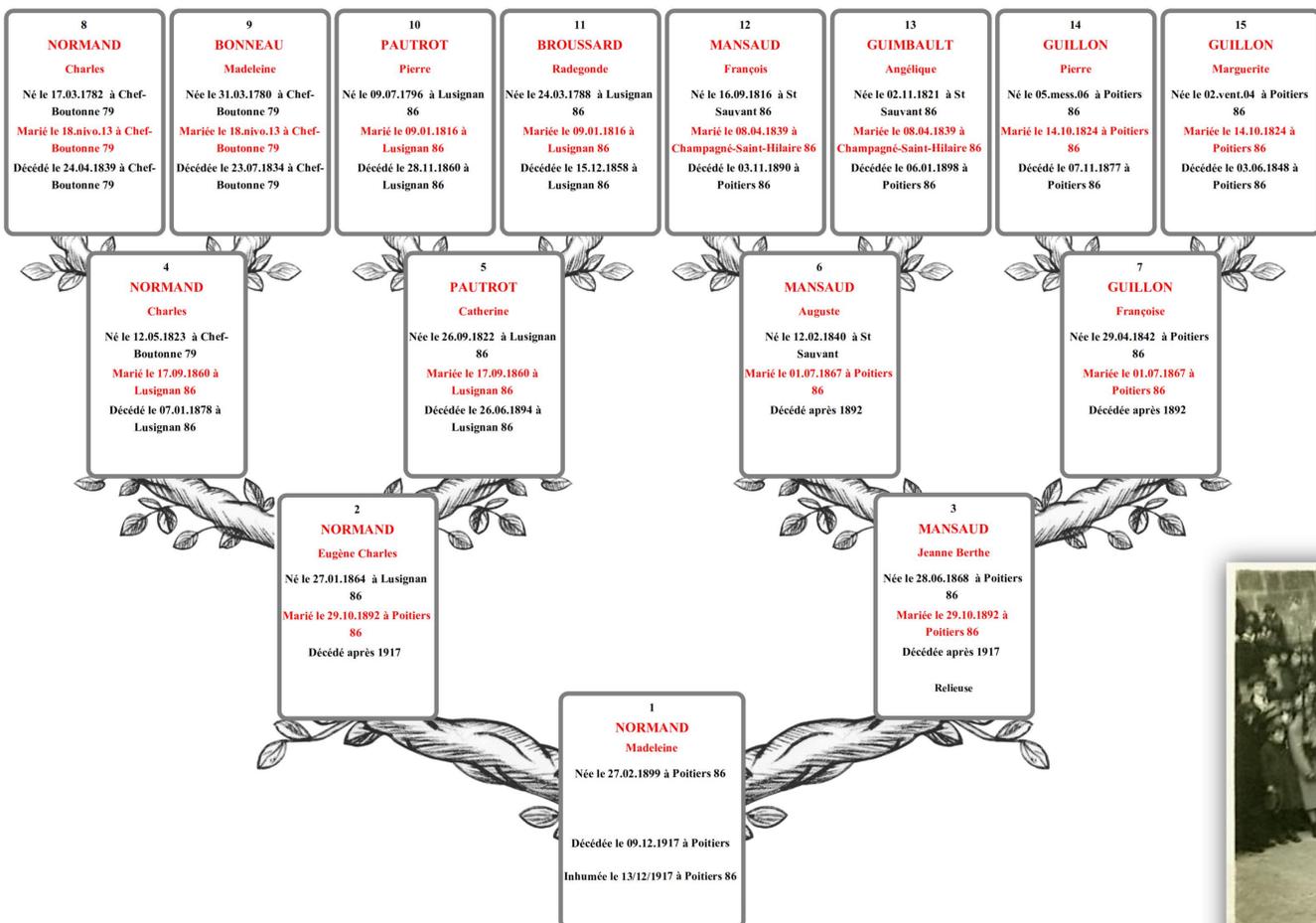
En prenant part avec un recueillement ému aux cérémonies et aux cortèges d'hier, ils ont rendu, avec une touchante unanimité, aux vaillantes ouvrières tombées au champ d'honneur, l'hommage patriotique qui leur était bien dû.

Le courrier de la Vienne et des Deux-Sèvres du 15 décembre 1917

NORMAND Madeleine Suzanne

18 ans

Domiciliée à Poitiers



le 9^h de la matinée du 9 décembre 1899, à 12 ans, Madeleine Suzanne Normand, ouvrière mobilisée à la manufacture de la machine à vapeur de Poitiers, est décédée à l'hôpital de Poitiers.

Dressé le 9 décembre 1899, à 12 heures, en présence de son père, Monsieur Charles Normand, et de son frère, Monsieur Eugène Charles Normand, tous deux domiciliés à Poitiers.

qui lecture faite, ont signé avec Nous, Maire de Poitiers, officier de l'Etat Civil par délégation.

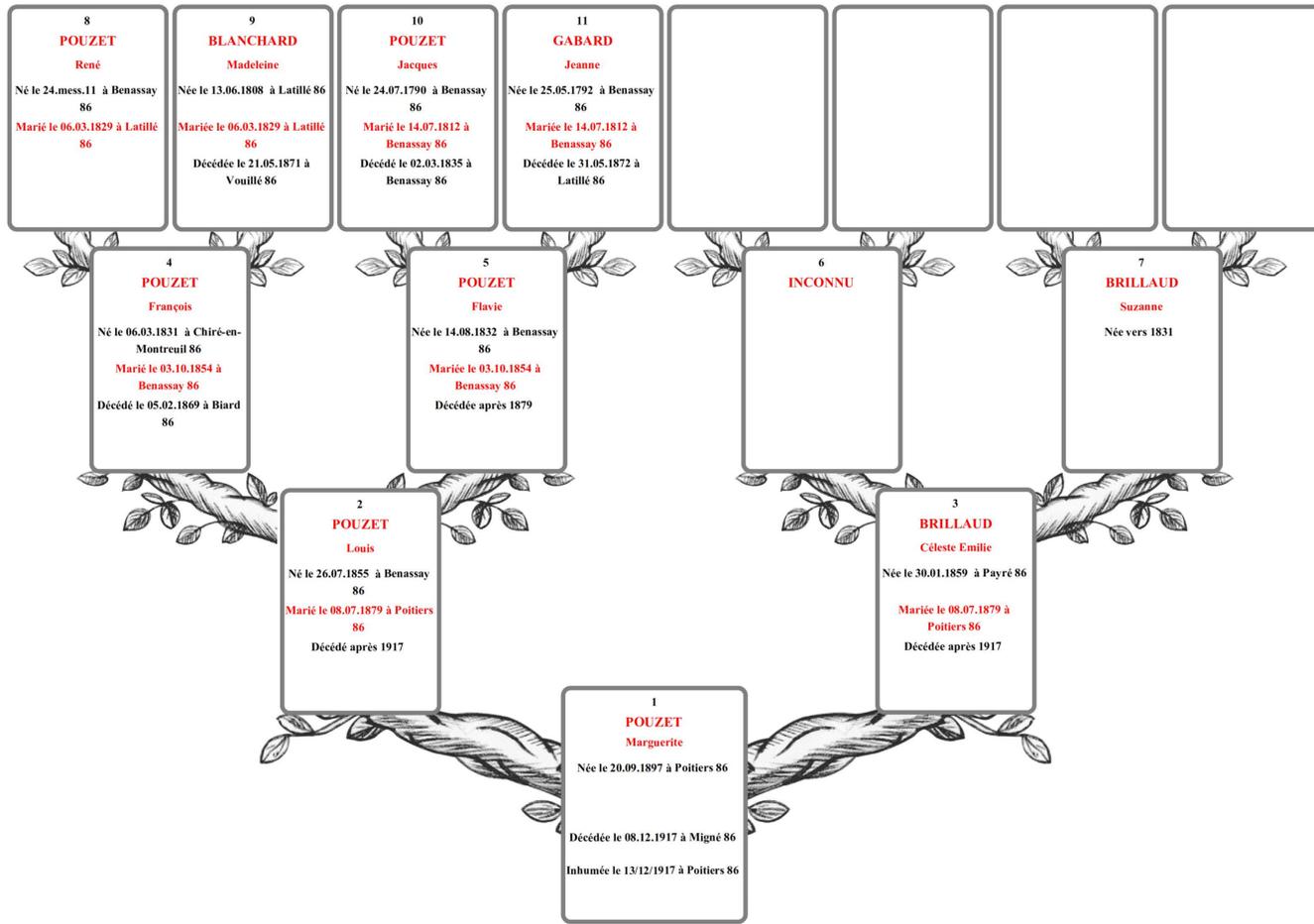
Doussier J.D. Normand



Photo des obsèques (collection privée)



POUZET Marguerite 20 ans Domiciliée à Poitiers



Le huit décembre mil neuf cent dix sept, dix heures quarante minutes du matin, Marguerite Pouzet née à Poitiers (Vienne) le vingt septième mil huit cent quatre vingt dix sept, épouse sans profession de Louis Pouzet, cultivateur et de Céste Emilie Brillaud, célibataire, domiciliée à la Bugellerie, commune de Poitiers (Vienne), elle est née le huit décembre mil neuf cent dix sept, huit heures de midi, Pressé le huit décembre mil neuf cent dix sept, huit heures de midi, sur la déclaration de Robert Claus, quarante trois ans, officier ministériel de la Ville, demeurant à Chauvigny, en cette commune, et de Pierre Migné, trente six ans, sans profession, demeurant aux Lourdes, sans état, qui, l'un et l'autre, ont signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint faisant fonctions de maire de la commune de Migné.

LA CATASTROPHE DE MIGNÉ

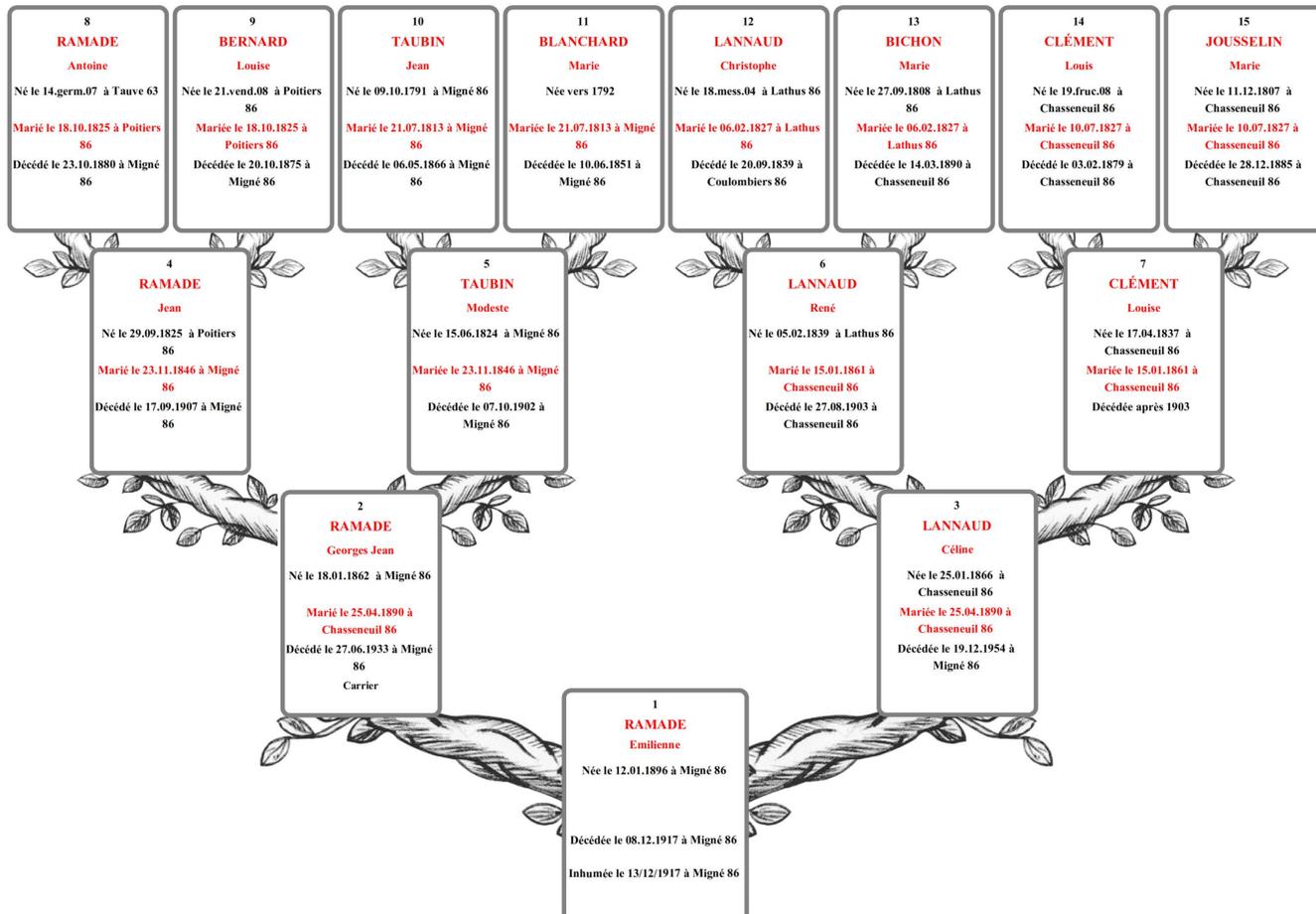
M. Marty, préfet de la Vienne, et son chef de cabinet, M. Mameille; M. le général commandant d'armes et M. Niveaux, premier adjoint, faisant fonctions de maire de Poitiers ont rendu visite ce matin aux familles des victimes de la catastrophe de Migné, habitant notre ville. Dès hier, M. Raoul Péret, ancien ministre, président de la Commission du budget, a télégraphié à M. le Préfet pour le prier de lui faire connaître le jour et l'heure des funérailles des victimes.

La rapidité avec laquelle le feu s'est répandu sur les malheureuses ouvrières du bâtiment B ne permit pas de les secourir toutes en temps utile, mais il ne faudrait pas croire que rien n'a été tenté. Le détachement de soldats préposés aux services techniques et aux services de garde a au contraire fait preuve d'un réel dévouement et du plus grand mépris du danger. Un train de poudre se trouvait à proximité du bâtiment en flammes et ordre fut donné de le pousser hors de la zone dangereuse. Aussitôt les soldats s'y attolèrent et, comme on allait pas assez vite, on vit des hommes prendre sur leur dos des caisses et sacs de poudre et les emporter. Une catastrophe plus terrible fut peut-être ainsi évitée. On ne saurait trop féliciter ces braves gens.

L'avenir de la Vienne du 12 décembre 1917



RAMADE Émilienne 21 ans Domiciliée à Migné



Le huit décembre mil neuf cent dix sept, dix heures quarante-cinq minutes du matin, Emilienne Ramade, née à Migné le quatre janvier mil huit cent quatre vingt dix sept, sans profession, fille de Georges Ramade, cultivateur et de Céline Lanlaud, célibataire, domiciliée à Migné, en cette commune, elle est née le huit décembre mil neuf cent dix sept, huit heures de midi, sur la déclaration de Robert Claus, quarante trois ans, officier ministériel de la Ville, demeurant à Chauvigny, en cette commune, et de Pierre Migné, trente six ans, sans profession, demeurant aux Lourdes, sans état, qui, l'un et l'autre, ont signé avec nous, Jean Baptiste Berger, adjoint faisant fonctions de maire de la commune de Migné.

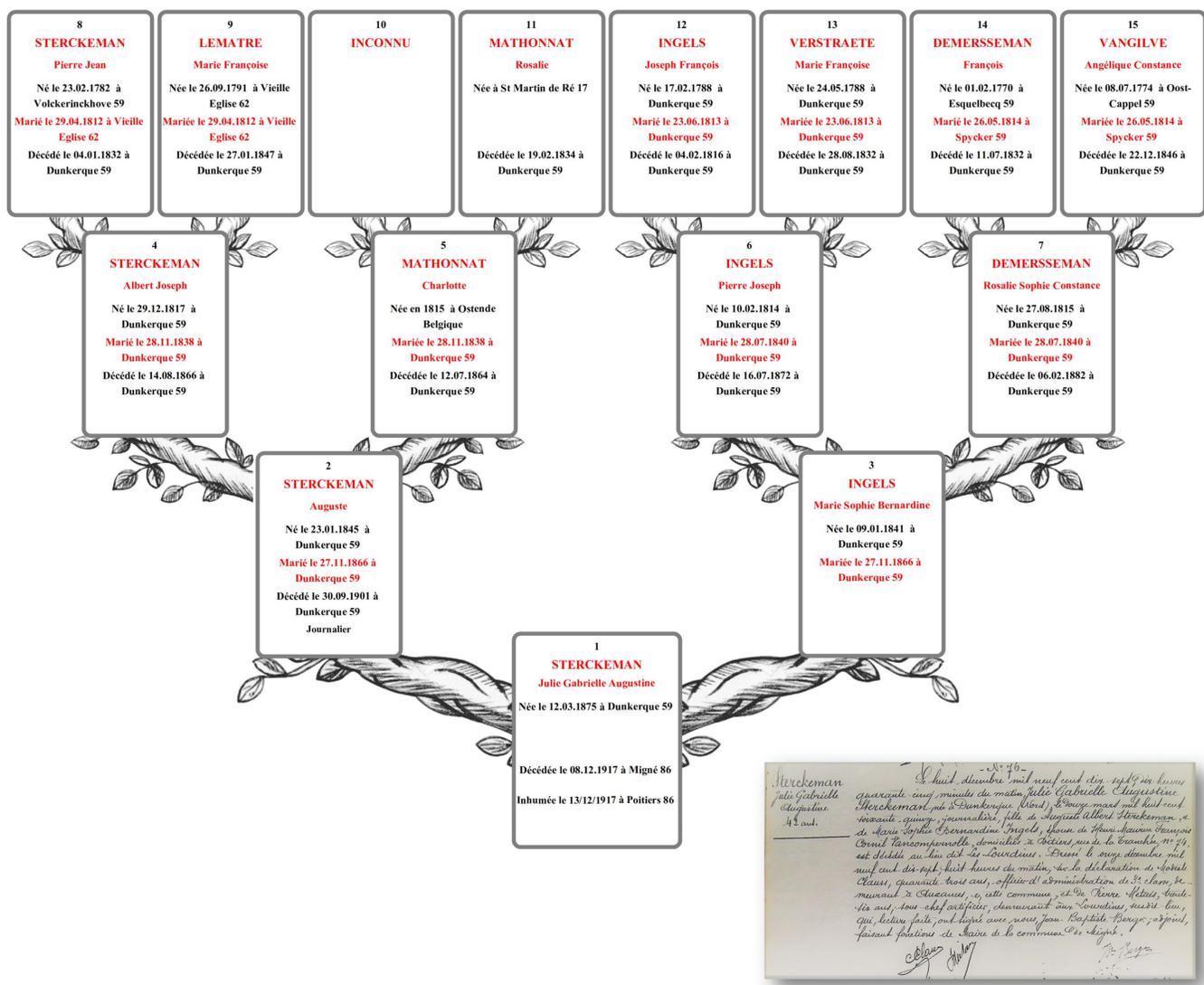


Plaque commémorative 1914-1918 église Sainte-Croix à Migné Auxances sur la partie basse une plaque commémorative pour les ouvrières victimes des Lourdes

STERCKEMAN Julie, épouse VANCOMPERNOLLE Henri

42 ans

Domiciliée à Poitiers



Handwritten text from a document, likely a death certificate or burial record, mentioning Julie Sterckeman and her family.

LA CATASTROPHE DE MIGNÉ

Au Conseil municipal de Poitiers
Hommages aux Victimes

Le Conseil municipal de Poitiers a tenu mardi soir à 5 heures une séance extraordinaire spécialement consacrée aux mesures à prendre au sujet de la catastrophe de Migné dans laquelle des ouvriers de Poitiers ont trouvé la mort.

Étaient présents : M. Morain, Niveaux, Ferrand, Guinet, Sarreaux, Cravenand, Sauvage, Tacheron, Millet, Boucille, Peissais, Rouault, Falvre.

M. RENAULT a été nommé secrétaire de la séance.

Après l'ouverture officielle de la séance, M. le capitaine MORAIN, maire, qui se trouve en permission, vint prendre un instant la présidence de l'assemblée. Il se déclara heureux de ce que cette réunion du conseil coïncide avec sa permission et lui permette de se retrouver un instant avec ses chers collègues dont il est séparé depuis trois ans. Mais il est tranquille sur le sort de l'Administration municipale qu'il a laissée entre bonnes mains. Le dévouement inlassable de son ami Niveaux, qui assume depuis trois ans cette lourde charge qui est la direction des affaires d'une ville de l'importance de Poitiers, a prouvé que celle-ci était entre les mains d'un administrateur et compétent.

M. Morain, qui fut applaudi par tous les conseillers, ceda alors la présidence à M. Niveaux.

M. Niveaux, ouvrant la séance, remercia M. le Maire des paroles « trop élogieuses » dit-il, qu'il vient de prononcer et, n'étant pas dans les mêmes circonstances qui motivent cette réunion, il lui répondit plus longuement.

C'est avec un sentiment de profonde tristesse, dit M. Niveaux, que j'ouvre cette séance. Alors que notre ville déjà si cruellement frappée pleure ses morts glorieux tombés au champ d'honneur, il a fallu qu'une épouvantable catastrophe vienne encore jeter d'un seul coup douze familles poitevines dans le deuil et dans les larmes.

M. Niveaux indique ensuite que lorsque furent connues les victimes de l'accident, M. le Préfet, M. le général commandant d'armes et l'Administration municipale sont allés porter aux familles les condoléances et les consolations auxquelles elles avaient si justement droit. Je puis vous assurer, dit M. Niveaux, qu'il est fait avec le cœur bien enlaid pour ne pas se sentir profondément ému lorsque nous pénétrons dans ces foyers désespérés où de familles acablées pleurent ici la perte d'une mère tendrement aimée, là celle d'une fille chérie.

« Au nom du Conseil municipal, ajoute M. le 1er adjoint, je salue avec respect ces malheureuses victimes, comme jeudi les saluera toute la population de la ville sur le passage du funèbre cortège. C'est qu'en effet, Messieurs, ces braves ouvriers sont nos victimes du Devoir ; certes elles ne sont pas tombées comme nos glorieux soldats sous la mitraille ennemie, mais elles ont été frappées à leur poste de combat que représentait pour elles l'atelier de l'usine de guerre. Elles ne faisaient qu'une seule âme avec ces armées qui sur nos fronts comme à l'arrière attendent chaque jour par leur courage, leur héroïsme, que la France est résolue à tous les sacrifices pour vivre avec honneur et terminer la guerre la tête haute.

« C'est dans cet ordre d'idées que j'ai l'honneur de vous demander qu'une concession perpétuelle, entouree aux frais de la Ville, leur soit accordée au cimetière de la Pierre-Lévy, afin de perpétuer le souvenir de ces vaillantes ouvrières mortes au service de la Patrie. »

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les paroles et la proposition du représentant de la municipalité.

La partie de terrain concédée aux familles des victimes est un bordure de la grande allée du cimetière. Au centre s'élèvera un monument pour l'érection duquel on fera appel à une souscription publique.

Le Conseil municipal a voté en outre l'achat d'une couronne en matière solide et durable qui sera placée ultérieurement sur le monument.

Ajoutons que le Conseil a décidé que la concession demandée à l'Hôpital de Champs par la famille de Mlle Soudé serait accordée au même titre que celle des autres victimes.

À la Commission départementale

La Commission départementale s'est réunie hier sous la présidence de M. Trouvé. Il a été décidé qu'une délégation assisterait aux obèques des victimes de la catastrophe de Migné et qu'une couronne serait offerte par le Conseil général de la Vienne.

À l'Hôtel-Dieu

Le personnel de la maison Dubois poursuit activement les préparatifs en vue de la cérémonie de demain. Une tente a été dressée devant la façade principale de l'Hôtel-Dieu. C'est là que seront prononcés les discours.

Tous les cercueils ont été amenés dans la chapelle et disposés en arc de cercle au pied de la tribune ornée d'un faisceau de drapeaux.

Chaque bière est recouverte d'un drap blanc et du drapeau tricolore.

Une magnifique couronne a été envoyée par le Parc d'artillerie de Poitiers.

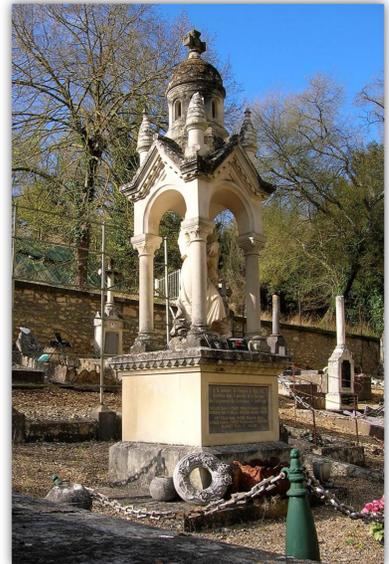
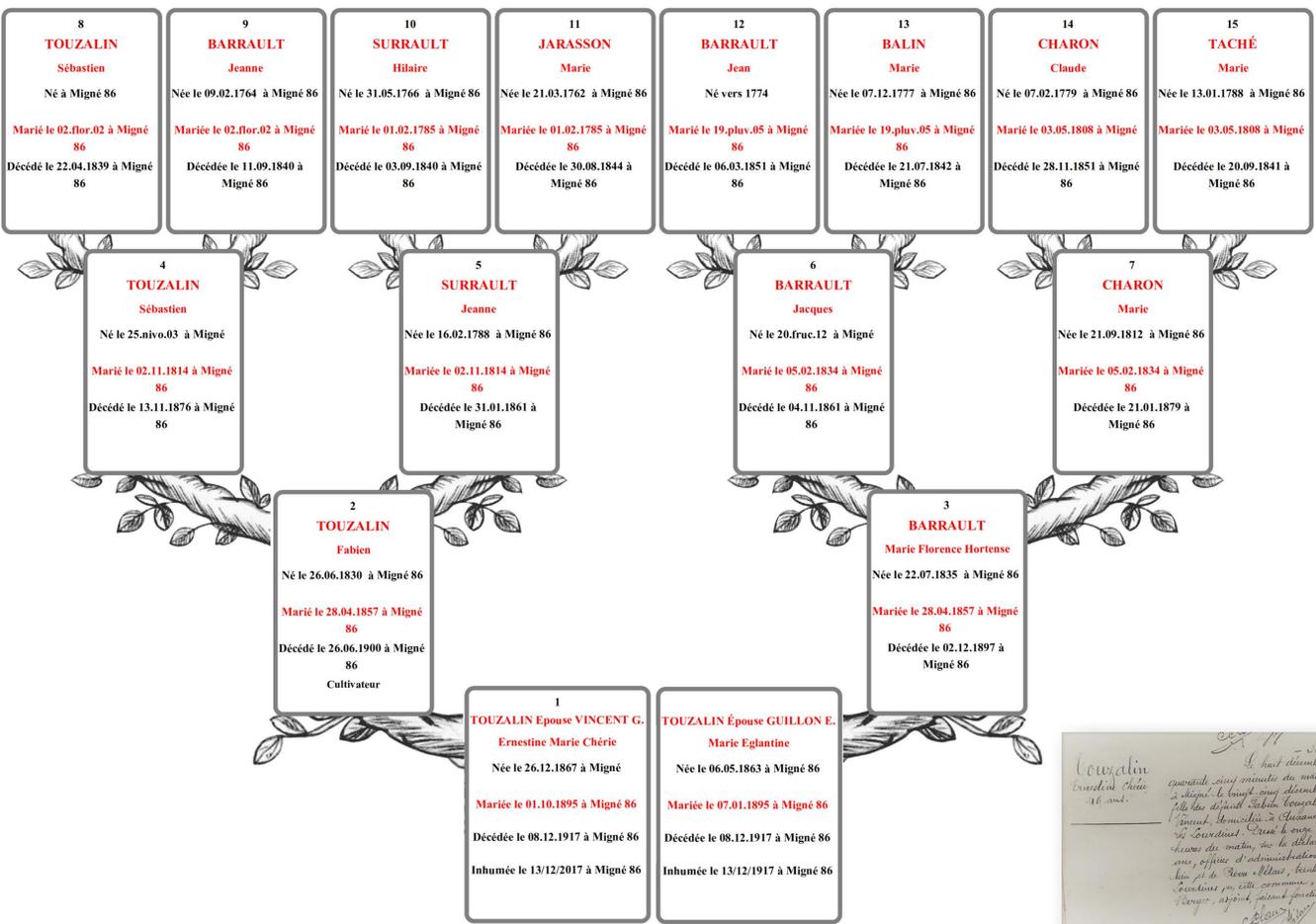
Durant toute la journée, ce fut à l'Hôtel-Dieu un long déluge de parents et d'amis des familles des malheureuses victimes.

L'avenir de la Vienne du 13 décembre 1917

TOUZALIN Ernestine, épouse VINCENT Georges, 46 ans

TOUZALIN Marie épouse GUILLON Ernest, 54 ans

Sœurs, domiciliées à Migné



Monument funéraire où reposent les victimes des Lourdines
Ancien cimetière des "Sous-Remuets" - Migné-Auxances

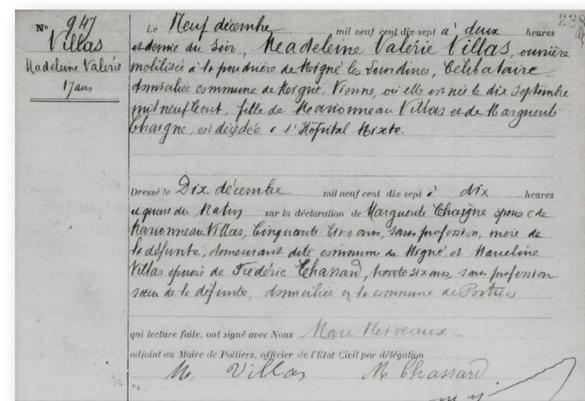
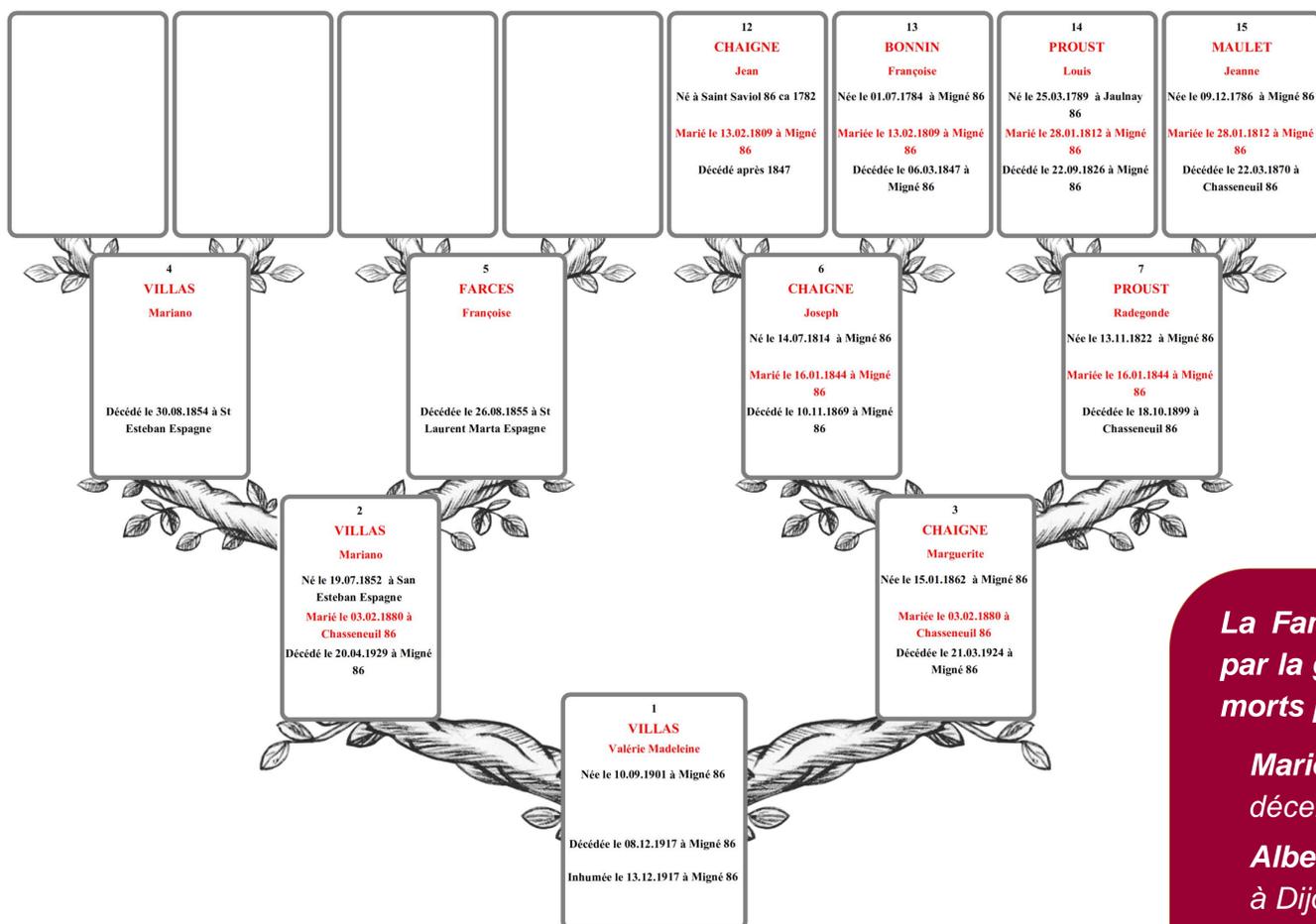
Handwritten text from a document, likely a death certificate or burial record, mentioning Ernestine Touzalin.

Handwritten text from a document, likely a death certificate or burial record, mentioning Marie Touzalin.

VILLAS Valérie Madeleine

17 ans

Domiciliée à Migné



La Famille Villas a été particulièrement touchée par la guerre 1914-1918, trois de ses enfants sont morts pour la France

Marie Madeleine Villas décédée à 17 ans, le 8 décembre 1917 dans l'incendie des Lourdes

Albert Villas décédé à 22 ans, le 9 Janvier 1915 à Dijon

Gaston Villas décédé à 27 ans le 19 Avril 1917 à Sapigneul



Employées des ateliers de munition des Lourdes à Migné-Auxances
Photo prise après l'incendie, les femmes portent un uniforme imposé. (Collection privée)

Sources

Archives Départementales de la Vienne : registres paroissiaux et d'état-civil, recensements de la population, registres matricules, dossiers "pupilles de la Nation" (cote 10T3037 à 3143, tribunal d'instance cote 3U5 89), série R (affaires militaires), journaux en ligne, documents iconographiques.

Archives Départementales en ligne, départements 36 - 37 - 41 - 44 - 49 - 52 - 59 - 63 - 70 - 79

Mairie de Migné-Auxances : registres d'état-civil.

Mairie de Poitiers : service de l'état-civil : concession aux cimetières

Cercle Généalogique Poitevin : base HERAGE

Bases Geneanet et Filae

Documents privés : photos, journaux

Remerciements à toutes les personnes qui nous ont donné des renseignements, aidé dans les recherches et la mise en page.